Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV©

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :
www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Fleuriste - U40 - Environnement économique juridique et social de l'entreprise - Session 2019

Proposition de Correction

Diplôme : Brevet Professionnel Fleuriste

Session : 2019

Matière : E4 - EEJSE

Durée : 2 H

Coefficient : 2

Correction par partie

Première partie : Cadre économique (9 points)

1.1. Relever les concurrents du fleuriste traditionnel :

Les concurrents identifiés dans le document sont :

- Les grandes surfaces avec des rayons fleurs.
- Les grossistes et producteurs régionaux qui vendent directement aux clients.
- Les nouveaux fleuristes « haut de gamme ».

1.2. Préciser quatre tendances actuelles du marché des fleurs :

- Design floral avec des arrangements innovants.
- Utilisation de matériaux variés (fil de fer, zinc, etc.).
- Émergence de boutiques ateliers qui mêlent fleurs fraîches et autres objets de décoration.
- Vente de bouquets épurés et minimalistes.

1.3. Citer trois partenaires économiques évoqués dans le document 1 :

- **Les fournisseurs Hollandais :** Ils apportent des fleurs du monde entier.
- **Les grossistes :** Ils alimentent les marchés locaux.
- **Les producteurs régionaux :** Ils fournissent des fleurs locales et saisonnières.

1.4. Définir la notion de « marché » :

Le marché est l'ensemble des transactions et des échanges entre producteurs et consommateurs concernant des biens, comme les fleurs, influencés par l'offre et la demande.

1.5. Citer un exemple de service que peut fournir un fleuriste :

Un exemple de service est la création de compositions florales sur mesure pour des événements tels que des

mariages ou des enterrements.

Deuxième partie : Cadre social (11 points)

2.1. Indiquer la raison pour laquelle Fabienne DELVIGNE a pu proposer à Sandrine LILAS ce type de contrat :

Fabienne a pu proposer un CDD car elle remplace un poste permanent en raison d'un congé maternité.

2.2. Quels autres motifs peuvent justifier la signature d'un CDD ?

- Un accroissement temporaire d'activité.
- Un remplacement d'un salarié absent.
- Des missions saisonnières.

2.3. Droits de Sandrine LILAS :

Sandrine peut quitter l'entreprise avant la fin de son CDD, mais cela nécessite un accord de l'employeur pour éviter des pénalités. Elle devra respecter un préavis de quelques jours pour informer l'employeur.

2.4. Documents à remettre à Sandrine LILAS :

- Un certificat de travail.
- Un solde de tout compte.
- Un document relatif à la fin de son contrat (ex: attestation Pôle emploi).

2.5. Indemnité de fin de contrat pour Sandrine LILAS :

L'indemnité de fin de CDD est calculée comme suit :

- Indemnité = 10% de la rémunération brute.
- Pour 3 mois de travail avec 1 650 € brut, cela donne une indemnité de :
- Indemnité = 1 650 € * 10% * 3 = 495 €.

2.6.1. Caractéristiques d'un contrat d'apprentissage :

- Formation théorique en centre de formation et formation pratique en entreprise.
- Contrat limité dans le temps, généralement de 1 à 3 ans.
- Rémunération spécifique en fonction de l'âge de l'apprenti.

2.6.2. Éléments pour calculer le salaire d'un apprenti :

- L'âge de l'apprenti.
- La durée de formation (année de CAP).
- Le montant du SMIC en vigueur.

2.6.3. Calculer le salaire de Dolly JAZ :

Pour une apprenti de 20 ans en 2ème année avec un SMIC de 1 498,47 € :

- Pour un apprenti de 18 à 20 ans en 2ème année, le pourcentage est de 49% du SMIC.
- Salaire = 1 498,47 € * 49% = 734,1653 €, arrondi à 734,17 €.

Troisième partie : Cadre juridique (11 points)

3.1. Qu'est-ce qu'une personne morale ?

Une personne morale est une entité juridique créée par l'association de plusieurs personnes physiques qui ont pour objectif de réaliser des activités économiques. Elle a des droits et des obligations distincts de ceux de ses membres.

3.2. Quatre éléments juridiques caractéristiques d'une personne morale :

- Raison sociale.
- Capital social.
- Assemblée générale.
- Statuts régissant son fonctionnement.

3.3. SARL et ses avantages :

SARL : Société À Responsabilité Limitée

- Avantage 1 : Responsabilité limitée au montant des apports des associés.
- Avantage 2 : Structure flexible et moins formelle qu'une société anonyme.

3.4. Formes juridiques pour un entrepreneur unique :

- Entreprise individuelle : Facilité de création et gestion simple.
- Société par actions simplifiées unipersonnelle (SASU) : Responsabilité limitée et capitaux flexibles.

Quatrième partie : Cadre institutionnel (9 points)

4.1. Deux domaines d'intervention d'une commune :

- Urbanisme (plan local d'urbanisme, délivrance de permis de construire).
- Aide sociale (gestion de CCAS, aides aux familles).

4.2. Représentant de l'État et son suffrage :

Le représentant de l'État est le Préfet, élu par le gouvernement, il ne s'agit pas d'un suffrage. Son rôle est de garantir le respect de la loi dans la commune.

4.3. Nom de l'assemblée qui délibère et son mode d'élection :

Le conseil municipal, élu au suffrage universel direct.

4.4. Deux autres collectivités territoriales :

- Région.
- Département.

4.5. Deux impôts versés à la commune :

- Taxe foncière.
- Taxe d'habitation.

Méthodologie et conseils

- **Gestion du temps :** Répartissez bien votre temps par partie. Accordez plus de temps aux sections où vous vous sentez moins sûr.
- **Types de raisonnements :** Soyez précis et concis dans vos réponses en restant fidèle aux

informations fournies dans les documents.

- **Pièges fréquents :** Ne pas mélanger les définitions et les exemples ; assurez-vous de bien comprendre ce qui est demandé dans chaque question.
- **Rappels :** Révisez les statuts juridiques, le cadre réglementaire des CDD et les obligations des employeurs.
- **Présentation des résultats :** Soignez la présentation, particulièrement pour les calculs, en montrant toutes vos étapes.

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV© avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV©, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV© se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.